

18 novembre 2021

Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la projet de délibération du 10 mars 2021 de MM. et M^{mes} **Timothée Fontolliet, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Olivier Gurtner, Maryelle Budry et Laurence Corpataux: «Piétonisation de Rive sans parking souterrain».**

A Rapport de majorité de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 29 mars 2021. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 1^{er} juin 2021, sous la présidence de M. Pierre de Bocard, et les 19 octobre et 9 novembre 2021, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laura Kiraly et de M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le refus en votation du projet Clé-de-Rive et de son parking souterrain;
- l'initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» validée par les autorités;
- la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016;
- l'urgence climatique décrétée en 2019;
- l'état sinistré du rond-point de Rive et de la rue Pierre-Fatio;
- le besoin d'aménager des espaces piétons en centre-ville afin de rendre l'espace public aux piétons et de le dynamiser;
- la possibilité d'utiliser des places de stationnement disponibles dans les parkings des environs, en compensation de places supprimées en surface (notamment 85 places dans le parking Saint-Antoine);
- le besoin de végétaliser au maximum la ville afin de limiter les îlots de chaleur, en gardant autant que possible les arbres de la zone à piétoniser et en plantant de nouveaux arbres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné aux études d'aménagement nécessaires à adapter le projet de piétonisation du secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d'Italie (périmètre à élargir dans les limites légales).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité avec les acteurs et actrices concernés (les TPG, les commerçants, les associations d'habitants et de mobilité, l'association des marchés de Genève).

Séance du 1^{er} juin 2021

Audition de M^{me} Delphine Wuest et de M. Timothée Fontolliet, motionnaires

M^{me} Wuest commence par expliquer que le projet de délibération PRD-289 est de piétoniser le rond-point de Rive sans un parking souterrain. En préambule, elle souligne que l'idée est de construire de manière efficace, et ce en adéquation avec la mobilité genevoise et les projets de quartier. Elle rappelle la votation Clé-de-Rive refusée à 63% qui visait principalement la construction d'un parking. De plus, de nombreux textes ont été déposés par des élus, notamment ce projet de délibération signé par pratiquement tous les groupes (sauf le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois). Elle évoque l'initiative de piétonisation en cours de validation auprès du Conseil d'Etat. Elle mentionne également des textes déposés au Grand Conseil, notamment une motion cantonale du Parti socialiste, «Pour une piétonisation rapide de Rive» et une motion cantonale de l'Union démocratique du centre, «Clé-de-Rive: un projet d'envergure cantonale». Enfin, elle mentionne un groupe de travail «coordination transport» qui se penche sur une proposition de croix verte sur Rive. Elle conclut en soulignant qu'il existe un consensus pour piétoniser et aller rapidement de l'avant.

M. Fontolliet ajoute que le but premier est réellement d’aller le plus vite possible avec ce qui est possible de faire aujourd’hui. Des éléments sont à approfondir mais il s’agit d’avoir une base sur laquelle il est possible de travailler rapidement.

M^{me} Wuest explique que le projet de délibération demande un financement pour que le Conseil administratif soumette des propositions. Ainsi, l’idée n’est pas de procéder à des auditions tout de suite. Elle explique que l’idée est de penser ce périmètre à géométrie variable en prenant en compte la notion de compensation et les différentes envies des partis. L’idée est de réfléchir par cercles se complétant sur un temps plus long au fur et à mesure que les uns et les autres y adhèrent (ou que la loi s’assouplit).

M. Fontolliet présente les différentes zones: la zone bleu foncé (zone prioritaire avec 58 places à compenser) qui concerne le rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d’Italie, la zone bleu ciel (variante avec six places à compenser) qui concerne un bout du rond-point de Rive et la zone rose (zone secondaire avec 40 places à compenser) qui concerne de petites rues en partie déjà fermées. A titre personnel, M. Fontolliet est très favorable à la piétonisation de la zone bleu clair, soit la piétonisation de la totalité du rond-point de Rive.

M^{me} Wuest est plutôt d’avis de laisser une partie du rond-point accessible avec une circulation unique vers le boulevard Helvétique.

De plus, M. Fontolliet souligne que la rue du Vieux-Collège ne serait pas forcément atteignable directement depuis Plainpalais. Il faudrait ainsi faire une boucle pour y accéder, ce qui limiterait potentiellement la circulation.

Dans ce projet, le nombre de places supprimées dépassent le nombre de places disponibles au parking de Saint-Antoine (85 places). Il s’agirait également de trouver des compensations au parking du Mont-Blanc. Ce projet de délibération propose déjà de s’attaquer à la zone bleu foncé avec ou sans la variante de la zone bleu clair.

En référence aux 85 places dans le parking de Saint-Antoine, M^{me} Wuest souligne que les zones bleu foncé et rose correspondent à 98 places à compenser, ce qui est très important.

M^{me} Wuest ajoute qu’un autre cercle qui n’est pas présenté est le périmètre qui engloberait la rue du Vieux-Collège. Cela correspond à l’initiative qui est en cours de validation. Ce périmètre pourrait faire l’objet d’oppositions, notamment de Bongénie.

M^{me} Wuest présente le projet de croix verte de Rive qui est plus large en termes de piétonisation.

M^{me} Wuest rappelle qu’il est nécessaire de prendre en compte les Transports publics genevois (TPG), les continuités cyclables, les piétons et les reports de

trafic. Concernant les TPG, elle s'est entretenue avec un ingénieur des TPG qui a expliqué qu'il n'est pas tenable de mettre des pistes cyclables et des bus dans la rue d'Italie. Si la piste cyclable est enlevée, cela pourrait être tenable.

M. Fontolliet évoque la réflexion à tenir sur la continuité des pistes cyclables, tout en sachant que la rue Pierre-Fatio organise un marché toutes les deux semaines.

M^{me} Wuest propose que les vélos passent sur la rue Pierre-Fatio et mettent pied à terre lors du marché. Cela reste des questions en suspens.

M^{me} Wuest évoque l'accès à un parking privé vers la zone bleue et l'enjeu d'éviter de déranger l'entrée d'une école. Elle propose des emplacements pour les taxis. Elle insiste sur le fait que la zone bleue devrait être un sens unique descendant.

M^{me} Wuest ajoute que les TPG souhaitent toujours faire une boucle de rebroussement sur Rive. Elle évoque les Services industriels de Genève (SIG) et le projet Génilac sous Pierre-Fatio, mais également les maraîchers. Elle présente de potentielles places pour les maraîchers.

Une commissaire questionne le périmètre à la rue d'Aoste.

M^{me} Wuest répond qu'il s'agit d'enlever des places pour ne pas provoquer un appel d'air des usagers de la route.

M. Fontolliet rappelle qu'il faudra penser à mettre des places pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Concernant la rue de la Scie, M^{me} Wuest propose de la transformer en sens unique pour sortir de la ville.

M^{me} Wuest termine en soulignant que l'idée est de renvoyer rapidement le projet de délibération et de l'étudier plus profondément plus tard.

Le président ouvre le moment des questions.

Questions des commissaires

Une commissaire questionne le montant du crédit d'étude.

M. Fontolliet répond qu'ils se sont renseignés auprès des services. Ces derniers ont proposé une marge.

M^{me} Wuest précise qu'un montant de 34 millions de francs était alloué pour l'aménagement dans le cadre de Clé-de-Rive. Elle souligne que beaucoup de choses pourraient être réutilisées dans les études. Ce projet de délibération ne partirait pas de zéro.

Une commissaire questionne l’horizon de réalisation du projet de délibération.

M. Fontolliet répond que le défi est de réaliser ce projet dans un laps de temps de trois ans. En effet, cela correspond au temps qui aurait été alloué pour la construction du parking.

M^{me} Wuest est encore plus optimiste car le projet est plus petit. Elle souligne que l’idée est de partir petit et d’agrandir ensuite.

Une commissaire questionne d’éventuels recours.

M. Fontolliet évoque la possibilité d’éventuels recours dans la rue du Vieux-Collège, notamment de Bongénie.

Le président mentionne la piétonisation aux Eaux-Vives qui n’a pas été très réussie. Il souligne que, malgré le parking, le projet de Clé-de-Rive était solide. L’idée du projet de délibération semble souhaiter grappiller des zones ici et là. Il rappelle que le parking permettait de compenser les places supprimées, alors que dans le cadre de ce projet cela ne sera pas possible. Le projet de Clé-de-Rive permettait de fluidifier le boulevard Helvétique. Il rappelle que la problématique de la rue de la Scie est un feu. Il rappelle que les magistrats se sont opposés à Clé-de-Rive. Il attend des magistrats des propositions alternatives au projet de Clé-de-Rive. Il s’accorde sur l’idée d’aller de l’avant et soutient le projet de délibération. Il ajoute qu’il est d’avis de piétoniser l’ensemble du rond-point de Rive.

M^{me} Wuest confirme que l’idée est de demander à M^{me} Perler de revenir avec une proposition d’aménagement.

Le président doute de la qualité des propositions des services.

M. Fontolliet souligne que le président craint une semi-piétonisation. Il soutient qu’il sera possible d’aboutir à une véritable piétonisation dans ce secteur.

Le président souligne le manque de vision dans les projets à Genève.

M^{me} Wuest ajoute que l’idée de ce projet de délibération est aussi d’entendre les groupes.

Le président propose de voter l’audition de M^{me} Perler.

Vote

L’audition de M^{me} Perler est acceptée à l’unanimité.

Séance du 19 octobre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction à l'AGCM

M^{me} Perler rappelle qu'au lendemain de la votation sur le projet Clé-de-Rive, elle a demandé à ses services de se pencher sur ces projets.

M. Betty déclare que le projet présenté répond non seulement au projet de délibération mais également à l'initiative. Il rappelle alors que des études ont été réalisées dans le cadre du projet de parking souterrain et il observe que plusieurs éléments peuvent être repris ou pas, sans le projet de parking. Il signale alors que cette nouvelle proposition vise à découper le périmètre en trois zones opérationnelles avec des temporalités différentes en fonction de l'avancée des études.

M. Alphonse rappelle que le périmètre des espaces du projet refusé de Rive mesurait 33 000 m² et il indique qu'il y a aujourd'hui de nouveaux potentiels constitués des anciennes trémies à voitures et des émergences piétonnes qui figuraient dans le projet. Il ajoute que le projet de 2015 coupait un nombre important d'arbres. Il signale que le nombre d'arbres existants est en l'occurrence important et il remarque qu'il paraît important de les conserver maintenant que le projet peut être redéfini. Il signale ensuite que la relocalisation du marché de Rive sur Pierre-Fatio avec des cases de 3 m par 3 m permettait un total de 165 cases placées en double alignement. Il indique que ce pan du projet avait nécessité dix-huit mois de négociations avec les différents services, aboutissant finalement à un consensus qu'il faudra questionner à l'égard de la nouvelle configuration qui sera retenue. Il mentionne qu'il convient éventuellement de questionner la desserte en transports publics, les bus étant prévus dans le projet de 2015 sur la rue d'Italie avec un système de lignes relativement dense. Il rappelle à cet égard que l'entier de la surface commune était parcouru par des lignes de bus avec en sus une possibilité de rebroussement pour le tram, avec l'ensemble des zones bleues modifiées en zones piétonnes avec une tolérance pour les vélos.

Il explique que la prise en compte de ces éléments dans la nouvelle configuration, scindée en trois zones, permettrait d'adapter le projet du concours en mutualisant et en retravaillant les potentiels identifiés en lien avec le pôle d'échange sur la rue d'Italie et le marché sur Pierre-Fatio, en incluant le bas du boulevard Jacques-Dalcroze, la rue Ami-Lullin et l'entier du rond-point de Rive. Il précise qu'un financement de 500 000 francs serait donc nécessaire pour faire les avenants avec les auteurs du projet précédent pour réactualiser ce dernier et pouvoir déposer une nouvelle demande d'autorisation de construire.

Il ajoute que le second périmètre sur la Rôtisserie verrait une zone de rencontre et une zone piétonne pouvant faire l'objet d'une étude avec le reliquat du crédit. Il signale encore que le dernier périmètre porte sur le secteur des Rues-Basses, l'idée étant de s'interroger sur les livraisons, les transports en commun et les conséquences des deux premiers périmètres. Il précise que l'engagement d'une étude de définition des besoins se monterait à un coût de 200 000 francs.

Une commissaire rappelle que Génilac doit passer sur la rue d'Italie en entraînant la suppression de quelques arbres et elle demande ce qu'il en est.

M. Alphonse répond que la demande de Génilac est suspendue pour le moment, dans l'attente du nouveau projet de la Ville.

Une commissaire signale qu'il y a un premier parking sous l'école Ferdinand-Hodler et un second à la rue d'Aoste et elle se demande si la rue du Rhône pourrait être fermée les jours de marché, ce qui permettrait de prolonger les étals jusque vers le quai Gustave-Ador.

M. Alphonse répond que ces discussions ont été menées avec les marchands qui souhaitent concentrer les étals, mais il mentionne que la police du feu a refusé d'entrer en matière puisque celle-ci doit pouvoir intervenir sur les façades. Il ajoute que cette proposition entraînerait par ailleurs des problèmes à l'égard des transports publics. Il mentionne que les contraintes de la police du feu ont donc obligé à déconcentrer le marché.

Une commissaire observe que les étales ne seront pas disposés du côté des taxis et du Starbucks comme initialement prévu dans le projet Clé-de-Rive.

M. Alphonse acquiesce en mentionnant qu'il faut garantir un accès à la police du feu. Il précise qu'il a fallu jouer entre les éloignements des arbres et des façades, et les distances entre les marchands.

M. Betty précise que les places de marché ont en outre été agrandies, soit 3 m par 3 m, ce qui n'est pas anodin.

La présidente demande si l'objectif est d'avoir un marché deux fois par semaine.

M. Alphonse acquiesce.

Une commissaire demande ensuite si le périmètre ira jusqu'au lac.

M. Betty répond que la réflexion porterait en effet jusqu'au quai en s'interrogeant notamment sur les axes forts pour les vélos. Il précise que le périmètre pourrait être élargi au quai sous l'angle de la réflexion.

Une commissaire demande si les 2 millions de francs pour le second périmètre englobent également le parking derrière l'Alhambra.

M. Alphonse répond que c'est un coût estimatif devant permettre d'étudier le projet.

Une commissaire demande si les TPG ont été approchés. Elle observe qu'avoir toutes ces lignes qui traversent les Rues-Basses et la rue du Rhône est une aberration.

M. Alphonse répond que ce projet n'a pas été retravaillé et reflète la situation de 2018. Il ajoute que plusieurs éléments doivent être repris, notamment à l'égard des lignes TPG de campagne. Il mentionne que les terminus de certaines lignes pourraient être en l'occurrence déplacés en périphérie.

M^{me} Malignac rappelle que la Ville n'a aucun pouvoir sur les transports publics et elle mentionne qu'il y a en outre un débat ville-campagne qui est compliqué. Elle rappelle que les transbordements sont inexistants, ce qui signifie que les lignes se rajoutent les unes aux autres et annihilent les vitesses commerciales.

Une commissaire demande si une animation a été pensée pour le marché sur Pierre-Fatio.

M. Alphonse répond que le projet portait sur un marché hebdomadaire et visait un espace public de qualité le reste du temps avec des terrasses sur le mail central.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la logique des traversées cyclables dans ce secteur.

M. Alphonse répond que le projet d'époque partait du principe que la rue d'Italie était utilisée également pour les vélos, en mixité avec le bus jusqu'à la rue du Rhône. Il ajoute que le reste du périmètre était toléré pour les vélos de manière modérée. Il remarque que le projet n'envisageait pas que le boulevard Helvétique soit doté d'une piste cyclable et il mentionne que, trois ans plus tard, il est nécessaire d'étudier ce point majeur pour avoir des continuités cycles sur ce boulevard.

Un commissaire demande s'il y a une intention cyclable entre Rive et Bel-Air.

M. Betty répond que des études de faisabilité ont été menées avec pour résultat de voir un contresens cyclable sur la rue du Rhône et le quai Guisan. Il précise que ces idées sont restées en suspens, raison pour laquelle il faut réengager la discussion.

Une commissaire déclare qu'il serait dès lors possible de supprimer une voie sur le boulevard Helvétique pour libérer des bouchons qui se forment à l'entrée de la rue de la Scie.

M. Alphonse répond que c'est la piétonisation de Pierre-Fatio qui chargeait le boulevard Helvétique. Il répète qu'il est nécessaire de reprendre la discussion avec le département cantonal.

Un commissaire se demande quel sera le processus de votation des objets.

M. Betty mentionne qu'il faudra voter l'initiative avant d'accepter le projet de délibération et de voter un crédit d'étude complémentaire. Il répète que le projet doit être remis à niveau en renouvelant les études en fonction de la situation actuelle. Il ajoute qu'une demande de crédit de travaux devra être déposée une nouvelle fois puisque celle acceptée par le conseil a été invalidée par le référendum.

La présidente demande si la commission peut obtenir la liste des acteurs concernés.

M^{me} Perler répond qu'il est question des TPG, des associations d'habitants et de mobilité, de l'association des marchands, et du Département des infrastructures (DI).

Un commissaire demande à quel endroit se trouveront les camions des marchands.

M. Alphonse répond que l'installation des marchands sera phasée et que ces derniers s'installeront les uns après les autres. Il ajoute que des collaborateurs du Service de l'espace public (SEP) devront être présents à la fin du marché pour gérer son retrait.

Une commissaire mentionne que le problème pour les marchands relève du stationnement puisqu'il y a encore des voitures garées sur leurs emplacements réservés lorsqu'ils arrivent tôt le matin. Elle se demande dès lors s'il serait possible d'utiliser la rue d'Aoste pour ce faire.

M. Alphonse répond que tout peut être rediscuté. Il mentionne que rentrer dans la cour de la rue d'Aoste est un droit pour le propriétaire et il pense que quelques voitures resteront pour cette raison. Il ajoute qu'il sera également compliqué de gérer les livraisons du McDonald's autrement que par la rue d'Aoste.

Un commissaire suggère en effet que les horaires de livraisons soient plus encadrés et rappelle que les enfants doivent être accompagnés toute leur scolarité pour aller à l'école de Ferdinand-Hodler, en raison des dangers inhérents au trafic dans les Rues-Basses.

M. Betty signale que la réflexion porte également sur le stationnement et les compensations.

M^{me} Malignac ajoute que le Canton a estimé les compensations en termes de place, mais elle mentionne que le projet est encore flou et qu'il est difficile de donner ces chiffres.

Un commissaire demande ce que comprennent les 500 000 francs demandés.

M. Alphonse répond que le projet de délibération propose de débloquer un budget de 2,5 millions de francs et il mentionne que le service propose d'augmenter ce montant et de le scinder en trois. Il ajoute que le besoin de financement est estimé à 500 000 francs pour la zone verte et il déclare que des projets d'étude et d'avant-projet peuvent être envisagés pour le second secteur avec le solde de 2 millions de francs. Il mentionne que c'est le troisième secteur qui est de nature plus prospectif dont le besoin de financement se monte à 200 000 francs. Il déclare que l'enveloppe totale serait donc de 2,7 millions de francs.

Un commissaire demande si un plan localisé de quartier (PLQ) est envisagé.

M. Alphonse répond par la négative.

Une commissaire imagine que certains secteurs peuvent avancer plus rapidement que d'autres. Elle se demande si un planning est arrêté.

M. Alphonse répond que le projet de délibération doit être validé, et il mentionne que les mandataires sont prêts à commencer. Il pense, cela étant, qu'une année de travail sera nécessaire pour établir un nouveau projet prenant en compte tous les acteurs et l'ensemble des besoins. Il ajoute qu'il est nécessaire de rediscuter des places de stationnement et des compensations.

Une commissaire déclare que le périmètre vert ne comporte en fin de compte que peu de places, soit une centaine en comptant large. Elle précise les avoir comptées elle-même.

M^{me} Malignac acquiesce et mentionne que le projet sur ce périmètre doit rester similaire dans la substance à ce qui avait été déterminé puisque, selon les choix, il serait nécessaire de revoir complètement le projet en modifiant les mandataires.

Une commissaire observe que le périmètre de l'initiative est tout de même différent du projet de l'époque Clé-de-Rive.

M^{me} Malignac répond que c'est la raison pour laquelle trois secteurs sont proposés et qu'il convient de travailler sur la base qui a été étudiée si l'on veut capitaliser le travail sur le projet Clé-de-Rive.

Une commissaire demande ce qu'il en sera des arbres.

M^{me} Malignac répond que ces derniers ne sont pas remis en cause.

Une commissaire rappelle que les rues du Prince, Robert-Estienne, Arducius-de-Faucigny, du Port et de la Tour-Maîtresse avaient été ajoutées au projet initial.

M. Betty répond qu'elles ne font plus partie de ce projet.

Une commissaire rappelle qu'en août le Conseil municipal a été convoqué au Musée d'art et d'histoire (MAH) avec la présentation d'une piétonisation du

secteur du musée et elle se demande si ce projet est pris en compte dans le cadre de Rive qui est voisin.

M^{me} Perler répond que ce sont des projets différents mais en lien. Elle ajoute que les services tentent de travailler sur une vision d'ensemble et de planifier les projets dans ce cadre. Elle rappelle toutefois que le projet Clé-de-Rive représente un projet prioritaire, en raison du résultat de la votation populaire. Elle rappelle que la population a refusé le parking mais pas les aménagements. Elle répète que, suivant les décisions de la commission et du Conseil municipal, il sera possible de mettre ce périmètre en parallèle avec le projet de restauration du MAH.

M^{me} Malignac mentionne que l'accessibilité au musée est l'un des gros enjeux du MAH. Elle ajoute que ce sera également le projet du MAH qui orientera les accessibilités et elle observe qu'il y a donc un jeu en lien avec la temporalité des deux projets. Elle rappelle que des projets de cette nature nécessitent toutefois de placer des limites, ce qui n'est pas aisé.

Séance du 9 novembre 2021

Discussion et vote

La présidente rappelle que ce projet recueille une large majorité des partis qui l'ont signé. Elle rappelle que ce projet de délibération demande 2,7 millions de francs. Elle précise que les auteurs ont été entendus en plaidant pour un traitement rapide et elle remarque que les commissaires n'ont pas souhaité multiplier les auditions. Elle rappelle également que la magistrate a été entendue le 19 octobre dernier. Elle observe qu'il avait alors été indiqué qu'un supplément de 200 000 francs était nécessaire pour l'étude de la troisième zone.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera contre ce projet de délibération en attendant du Conseil administratif une proposition ficelée et un crédit par le biais d'une proposition.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe votera ce projet de délibération et il mentionne déposer formellement un amendement pour que le crédit d'étude soit porté à 2,7 millions de francs, tant à l'article premier qu'à l'article 2 de cette délibération.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s mentionne que son groupe a également travaillé sur ce texte et le soutiendra dans le but que les travaux puissent commencer rapidement. Elle ajoute qu'elle acceptera également l'amendement.

La présidente du Parti démocrate-chrétien déclare à son tour que son groupe votera cet objet. Elle pense qu'il convient en outre d'aller de l'avant rapidement. Elle précise que son groupe acceptera également l'amendement qui paraît nécessaire.

Une commissaire d'Ensemble à gauche signale que son groupe soutient également cet objet compte tenu des arguments environnementaux et de la piétonisation envisagée qui dynamise le commerce de proximité.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe s'abstiendra pour les mêmes raisons que précédemment, soit la suppression de toutes ces places. Elle ajoute que cette place n'est en revanche pas adaptée à la situation actuelle.

Votes

La présidente passe au vote l'amendement: «Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 700 000 francs destiné aux études d'aménagement nécessaires à adapter le projet de piétonisation du secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d'Italie (périmètre à élargir dans les limites légales). Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 700 000 francs.»

Par 10 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), l'amendement est accepté.

La présidente passe au vote du projet de délibération PRD-289.

Par 10 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), le projet de délibération amendé est accepté.

Le commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

Considérant:

- le refus en votation du projet Clé-de-Rive et de son parking souterrain;
- l'initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» validée par les autorités;
- la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016;
- l'urgence climatique décrétée en 2019;
- l'état sinistré du rond-point de Rive et de la rue Pierre-Fatio;
- le besoin d'aménager des espaces piétons en centre-ville afin de rendre l'espace public aux piétons et de le dynamiser;

- la possibilité d'utiliser des places de stationnement disponibles dans les parkings des environs, en compensation de places supprimées en surface (notamment 85 places dans le parking Saint-Antoine);
- le besoin de végétaliser au maximum la ville afin de limiter les îlots de chaleur, en gardant autant que possible les arbres de la zone à piétoniser et en plantant de nouveaux arbres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 700 000 francs destiné aux études d'aménagement nécessaires à adapter le projet de piétonisation du secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d'Italie (périmètre à élargir dans les limites légales).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité avec les acteurs et actrices concernés (les TPG, les commerçants, les associations d'habitants et de mobilité, l'association des marchés de Genève).

B. Rapport de minorité oral de M. Pierre de Boccard